

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE : [REDACTED]

Montréal, le 13 mai 2016

[REDACTED]

Objet: Demande d'accès – Frais de taxi, UBER et limousine
N/D : GDC05-06-01-2352

[REDACTED]

Nous désirons donner suite à votre demande reçue au Secrétariat général de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité »), le 23 mars 2016, laquelle est libellée comme suit :

«...je désire obtenir les documents suivants : total des frais de taxi, UBER et de limousines remboursés au personnel en 2015, copie des demandes de ces remboursements et des factures fournies en 2015 par tous les employés rémunérés de l'organisme.»

Tel que convenu lors de votre entretien téléphonique avec M^e Nathalie Leblanc de nos bureaux, le 29 mars dernier, nous vous communiquons ce qui suit, et ce, à l'intérieur du délai additionnel de traitement auquel vous avez consenti.

À titre informatif, en date du 31 décembre 2015, l'Autorité pouvait compter sur un effectif régulier de 703 personnes ayant comme lieu de travail soit le siège social de notre organisation à Québec ou, encore, nos bureaux de Montréal.

Frais de taxi

Les frais de taxi remboursés au personnel de l'Autorité pour l'année civile 2015 s'élève à 13 966,00\$.

L'Autorité a également effectué des paiements directement aux compagnies de taxi. Le montant total versé à celles-ci pour la période visée par votre demande est de 15 719,00\$. En effet, des coupons sont régulièrement utilisés par les employés pour leurs déplacements en taxi.

Frais UBER

Une seule employée s'est vu rembourser des frais pour des services de taxi Uber en 2015, à l'occasion de 14 déplacements, et ce, pour un montant total de 169,47\$.

Par ailleurs, en février 2016, l'Autorité a indiqué aux membres de son personnel qu'elle n'effectuerait plus aucun remboursement pour des services de taxi Uber.

Frais de limousines

Aucun remboursement n'a été effectué au personnel pour l'utilisation de limousines.

Nous vous prions d'agréer, [REDACTED] l'expression de nos meilleurs sentiments.

Original signé

M^e Benoit Longtin
Substitut à la responsable de l'accès
Secrétaire général adjoint
Autorité des marchés financiers